

L'élaboration des documents d'urbanisme opposables (PLUi/CC) relève de la compétence des collectivités locales. Le plan local d'urbanisme (PLU) est le principal document d'urbanisme et de planification au niveau communal (ou éventuellement intercommunal).

Source : L'Observatoire des Territoires

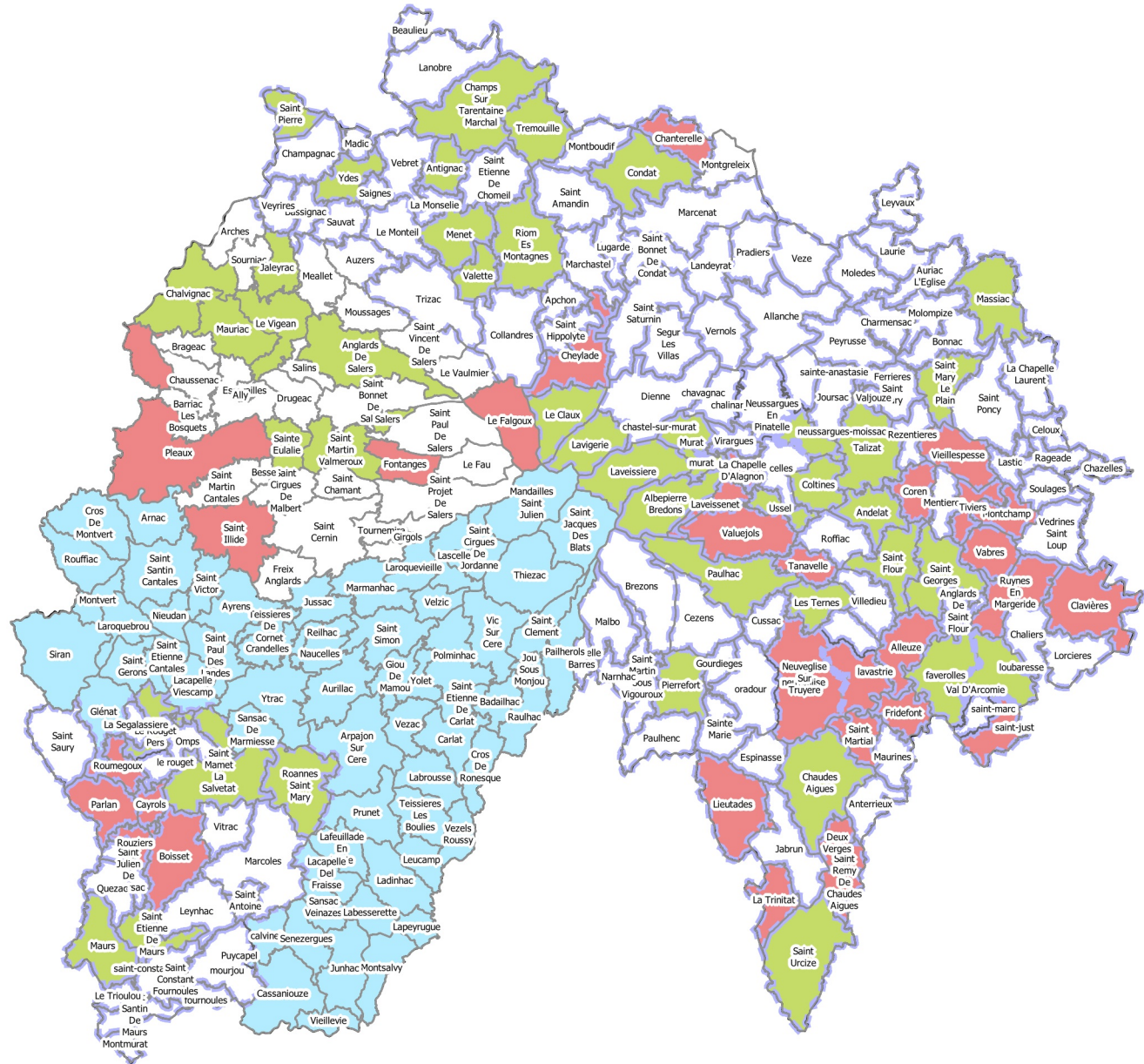
Documents d'Urbanisme communaux et inter-communaux en vigueur au 01/09/2022

Communes fusionnées :

- Le Rouget - Pers
- Murat : + Châstel sur Murat
- Neussargues-en-Pinatelle : + Chavagnac, Ste-anastasie, Chalinargues, Celles
- Neuvéglise Sur Truyère : + Oradour, Lavastrie
- St-Constant-Fournoulès
- Val d'Arcomie : Faverolles, St-Marc, St-Just, Loubarette
- Puycapel : Mourjou (Pays de Maurs), Calvignac (Pays de Maurs)

Documents d'Urbanisme

- Carte Communale approuvée
- PLU approuvé
- PLUi approuvé
- PLUi prescrit
- RNU



URBANISME, CONSTRUCTION ET HABITAT